



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 63456

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les difficultés que rencontrent les communes rurales avec l'ADSL. En effet, un très grand nombre d'habitants de communes rurales n'ont toujours pas accès à l'internet haut débit, ou alors cet accès est de mauvaise qualité : plus la distance est grande entre le central et l'abonné, plus les débits sont faibles, et plus les coupures de la connexion sont récurrentes et ce, malgré un abonnement payé au plein tarif. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin d'améliorer l'accès des communes rurales à l'internet haut débit dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est fixé en 2002 des objectifs ambitieux pour le développement du haut débit en France : atteindre 10 millions d'abonnés et connecter toutes les communes de France au haut débit en 2007. Ces objectifs, qui ont été détaillés lors du CIADT du 14 septembre 2004, sont en bonne voie d'être atteints avec plus de 9 millions d'abonnés au haut débit fin 2005 alors que plus de 95 % de la population a accès à ce service. Il reste toutefois certaines populations qui ne bénéficient pas encore du haut débit, tout particulièrement les territoires ruraux et les zones éloignées des répartiteurs téléphoniques. Le Gouvernement s'est donc mobilisé pour favoriser le développement de solutions technologiques adaptées aux zones rurales au travers d'un ensemble d'actions convergentes : 1. l'établissement d'un cadre favorable à l'investissement des opérateurs dans le haut débit, notamment l'ADSL qui en constitue le principal support et le dégroupage ; l'ADSL sera ainsi installé sur l'ensemble des répartiteurs téléphoniques en 2007, ce qui permettra à près de 98 % de la population d'avoir accès à cette technologie ; 2. des actions en faveur du développement des technologies alternatives, notamment celles adaptées aux zones rurales ; ainsi, en complément des mesures déjà prises, le cadre juridique du recours à la technologie des courants porteurs en ligne (internet par les réseaux électriques) a été clarifié avec la publication d'un guide des bonnes pratiques en la matière ; l'appel à candidatures pour l'attribution de nouvelles fréquences de boucle locale radio WiMAX a été lancé le 6 août 2005 ; 3. une action complémentaire des collectivités territoriales, dont les compétences ont été étendues par la loi n° 2005-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales). Ces mesures permettront d'améliorer encore la couverture du territoire en haut débit. Par ailleurs, il convient maintenant, conformément aux orientations fixées par le Président de la République, de créer les conditions de passage au très haut débit. Le ministre délégué à l'industrie a lancé une étude sur ce thème, dont les conclusions sont attendues dans les prochaines semaines. Il s'agit d'identifier les scénarios de développement du très haut débit tant pour les particuliers que pour les entreprises et les mesures susceptibles de favoriser ce développement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63456

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 avril 2006

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3987

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4501